

**SAMEDI 18 & DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021**

# **6<sup>EME</sup> BOURSE CLASSIC**

**AU MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT**

**PIECES, ACCESSOIRES, DOCUMENTATION AUTOS, MOTOS, CYCLES  
TOUTES MARQUES**

## **DOSSIER D'INSCRIPTION**



**Accès à la Bourse pour le public : gratuit, cour de l'atelier du Musée de L'Aventure Peugeot**

Samedi 18 septembre de 13h à 18h et Dimanche 19 septembre de 8h à 17h

Exposants : 1 ou 2 jours au choix ! (3€/ml/jour)

Entrée au Musée : 5€ (3€ enfant) les 18 et 19 septembre (de 10h à 18h) – Journées du Patrimoine

Au programme :

Bourse d'échanges pièces et documentation autos, motos, cycles anciens.

Restauration sur place et buvette

Exposition *Peugeot 106, déjà 30 ans !* au Musée (entrée à tarif réduit)



**L'AVENTURE  
PEUGEOT**

# **6<sup>EME</sup> BOURSE "CLASSIC 2/4 ROUES" DE L'AVENTURE PEUGEOT au MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT**

## **CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR**

### **ARTICLE 1 : PRESENTATION**

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS organise les 18 et 19 septembre 2021 une bourse d'échanges de pièces de rechanges, accessoires et documentation technique pour les véhicules anciens 2 et 4 roues (d'avant 1992), de toutes marques, dans la cour de l'atelier du Musée de l'Aventure Peugeot.

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, ci-après dénommé l'organisateur, se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. La restauration est organisée par le Musée de L'AVENTURE PEUGEOT.

### **ARTICLE 2 : DEFINITION ET TARIF DES EMPLACEMENTS**

- a) Un emplacement correspond à une longueur de façade fixée à l'inscription, sur 4 mètres de profondeur. Il est délimité au sol, non couvert (extérieur) et sans électricité. 1 seul véhicule est accepté par stand.
- b) L'attribution des emplacements se fera décision de l'organisateur sur le site le samedi 18 septembre.
- c) **Tarif des emplacements pour 1 jour** : emplacement de base (4 ml de profondeur) : **3€ le mètre linéaire de façade**. Réservation d'un emplacement de minimum 5 m, soit l'équivalent de 2 places de parking du Musée, soit 15 € l'emplacement de 5 m de façade, place de parking pour une voiture incluse. Tarif pour 2 jours : 6€/ml.
- d) Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, règlement par chèque à l'ordre de L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, copie du règlement signé, copie recto verso de la pièce d'identité et Attestation sur l'honneur pour les particuliers et les professionnels).
- e) Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription avant le 12 septembre 2021, sans garantie de places restantes.

### **ARTICLE 3 : INSTALLATION**

L'installation se fera le samedi 18 de 9h30 à 12h ou le dimanche 19 septembre de 6h30 à 8h00 par ordre d'arrivée sur le site, sur l'emplacement affecté par l'organisateur (passé 12h15 le samedi et 8h15 le dimanche, l'emplacement ne sera plus réservé). Les emplacements réservés et non occupés après 12h15/8h15 seront attribués aux exposants qui n'ont pas réservé. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

**ARTICLE 4** : La clôture de la bourse d'échanges se fera à 18h le samedi et 17h le dimanche. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. Un sac poubelle sera remis à chaque exposant à son arrivée.

**ARTICLE 5** : La bourse d'échanges se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'organisateur se réserve le droit de d'annuler la manifestation.

**ARTICLE 6** : Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. La vente d'articles de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

**ARTICLE 7** : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.

**ARTICLE 8** : Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et à s'acquitter du droit de place correspondant à son emplacement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

# 6<sup>EME</sup> BOURSE "CLASSIC 2/4 ROUES" au MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT

## BULLETIN D'INSCRIPTION

Modalités d'inscription à la 6<sup>EME</sup> BOURSE "CLASSIC 2/4 ROUES":

1 / Ouverture pour les emplacements : le samedi 18/09/2021 à partir de 9h30 / le dimanche 19/09/21 à partir de 06h30

2 / Le prix du mètre linéaire est fixé à 3 Euros par jour (soit 6 euros pour le week-end). Location d'un emplacement de minimum 5 mètres, place de parking pour une voiture incluse.

3 / En fin de journée, les emplacements devront être laissés propres.

4 / La bourse se déroulera sur dans la cour de l'atelier du musée de l'Aventure Peugeot à Sochaux.

NOM Prénom : \_\_\_\_\_

Ou raison sociale : \_\_\_\_\_

N° de téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

E-Mail : \_\_\_\_\_

Pièce d'identité :

Nature : \_\_\_\_\_ n° \_\_\_\_\_

Délivrée par/à : \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Pour les professionnels :

Numéro et lieu d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou référence du récépissé de déclaration au

CFE (auto-entrepreneurs) : \_\_\_\_\_

Nombre de mètres souhaité (5 mètres minimum) : 3 € x \_\_\_\_\_ mètres x \_\_\_\_\_ jour(s) = \_\_\_\_\_

Nombre de jour(s) souhaité(s) : 1 jour (entourer le jour choisi) SAMEDI ou **DIMANCHE** ou **2 JOURS**

Location de table \* : Table (1,20 m x 0,80 m) x 6 € x \_\_\_\_\_ = \_\_\_\_\_

\* Dans la limite du stock disponible. Une caution de 50 € par table est demandée (chèque séparé rendu en fin de manifestation contre matériel rendu complet et dans le même état qu'au départ).

Description des produits vendus (accessoires auto, pièces pour deux roues, documentation technique ou autre) :

---

---

---

Je m'engage à respecter le règlement ci-joint.

Signature :

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Bulletin à retourner dûment complété avec le règlement (chèque à l'ordre de « l'Aventure Peugeot Citroën DS ») à :  
MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT, BOURSE CLASSIC 2/4 ROUES, Carrefour de l'Europe, 25600 SOCHAUX.  
Seules les demandes accompagnées du règlement seront prises en compte. Une confirmation d'inscription vous sera alors envoyée par mail.

# **6<sup>EME</sup> BOURSE "CLASSIC 2/4 ROUES" DE L'AVENTURE PEUGEOT au MUSEE DE L'AVENTURE PEUGEOT**

## **CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT INTERIEUR**

### **ARTICLE 1 : PRESENTATION**

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS organise les 18 et 19 septembre 2021 une bourse d'échanges de pièces de rechanges, accessoires et documentation technique pour les véhicules anciens 2 et 4 roues (d'avant 1992), de toutes marques, dans la cour de l'atelier du Musée de l'Aventure Peugeot.

L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, ci-après dénommé l'organisateur, se réserve le droit de refuser une inscription sans en avoir à motiver sa décision. Les exposants devront assurer une présence continue sur leur emplacement durant toute la durée de la manifestation. La restauration est organisée par le Musée de L'AVENTURE PEUGEOT.

### **ARTICLE 2 : DEFINITION ET TARIF DES EMPLACEMENTS**

- a) Un emplacement correspond à une longueur de façade fixée à l'inscription, sur 4 mètres de profondeur. Il est délimité au sol, non couvert (extérieur) et sans électricité. 1 seul véhicule est accepté par stand.
- b) L'attribution des emplacements se fera décision de l'organisateur sur le site le samedi 18 septembre.
- c) **Tarif des emplacements pour 1 jour** : emplacement de base (4 ml de profondeur) : **3€ le mètre linéaire de façade**. Réservation d'un emplacement de minimum 5 m, soit l'équivalent de 2 places de parking du Musée, soit 15 € l'emplacement de 5 m de façade, place de parking pour une voiture incluse. Tarif pour 2 jours : 6€/ml.
- d) Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après réception du dossier complet (bulletin d'inscription, règlement par chèque à l'ordre de L'AVENTURE PEUGEOT CITROËN DS, copie du règlement signé, copie recto verso de la pièce d'identité et Attestation sur l'honneur pour les particuliers et les professionnels).
- e) Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Pour être assuré de places disponibles, il faut renvoyer le bulletin d'inscription avant le 12 septembre 2021, sans garantie de places restantes.

### **ARTICLE 3 : INSTALLATION**

L'installation se fera le samedi 18 de 9h30 à 12h ou le dimanche 19 septembre de 6h30 à 8h00 par ordre d'arrivée sur le site, sur l'emplacement affecté par l'organisateur (passé 12h15 le samedi et 8h15 le dimanche, l'emplacement ne sera plus réservé). Les emplacements réservés et non occupés après 12h15/8h15 seront attribués aux exposants qui n'ont pas réservé. Les sommes versées resteront dans ce cas acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

Dès leur arrivée, les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur seront attribués par les organisateurs et ne pourront en aucun cas les contester. Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications si nécessaire.

**ARTICLE 4** : La clôture de la bourse d'échanges se fera à 18h le samedi et 17h le dimanche. L'emplacement devra être rendu nettoyé et débarrassé de tous déchets. Un sac poubelle sera remis à chaque exposant à son arrivée.

**ARTICLE 5** : La bourse d'échanges se déroulant en plein air, aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries. L'organisateur se réserve le droit de d'annuler la manifestation.

**ARTICLE 6** : Les objets exposés et vendus demeurent sous la responsabilité des vendeurs qui s'engagent à respecter la législation en vigueur en matière de sécurité et de conformité des biens. La vente d'articles de contrefaçons, d'articles défectueux, de produits alimentaires, d'animaux vivants et d'armes est strictement interdite. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (produits inflammables, etc.). L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Tout litige entre vendeur et acheteur ne relève pas de la responsabilité de l'organisateur qui ne pourra en aucun cas être tenu responsable.

**ARTICLE 7** : Les objets qui resteront invendus ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. Vous vous engagez donc à ramener les invendus chez vous, ou le cas échéant, à les mettre vous-même en décharge, strictement dans les containers autorisés (déchets sélectifs). Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes ainsi que d'un futur refus par les organisateurs.

**ARTICLE 8** : Tout exposant qui accepte de s'installer s'engage à respecter le présent règlement et à s'acquitter du droit de place correspondant à son emplacement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.